

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***25353387***Déposé
01-09-2025

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/09/2025 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0477506749

Nom(en entier) : **ART & WOOD**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Chaussée de Charleroi(ML) 784
: 5020 Namur**Objet de l'acte :** OBJET

D'un acte reçu par Maître Béatrice DELACROIX, Notaire à Perwez, le 21 août 2025, en cours d'enregistrement, il résulte que l'assemblée générale extraordinaire de "Art & Wood" société à responsabilité limitée, ayant son siège à 5020 Namur (Champion), Chaussée de Charleroi 784, inscrite au registre des personnes morales de Liège, division Namur sous le numéro TVA BE 0477.506.749, s'est réunie et a décidé, à l'unanimité des voix, de ce qui suit :

Première résolution*a) Rapport*

Il est fait lecture du rapport de l'organe d'administration exposant la justification détaillée de la modification proposée de l'objet.

b) Modification de l'objet

En conséquence, l'assemblée décide de modifier l'article 3 de ses statuts en y ajoutant le texte suivant :

« - toutes activités sportives, de tourisme, de divertissement, récréatives et de loisirs, et notamment l'exploitation de plaines, parcs d'attractions et parcs à thèmes, centres de jeux et de divertissement, d'attractions foraines, salles de billard et snooker, salles de sports, fitness, stretching, etc., sans que l'énumération qui précède soit limitative ; ainsi que les activités des ligues et fédérations sportives, la promotion et l'organisation d'événements sportifs ;
- toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la restauration en général et le secteur Horeca, à l'installation et à l'exploitation de restaurants, tavernes, brasseries, cafétérias, débits de boissons en ce compris la préparation et la fourniture de repas chauds et froids et le service traiteur, l'organisation de banquets et réception, ainsi que toutes opérations de tourisme, d'hôtellerie, de divertissement et de loisirs ;
- l'exploitation de sa propre enseigne ou par voie de franchise ou licence de tout snack-bar, cafétéria, sandwicherie, service de cuisine rapide ou de petite restauration, de tout autre service traiteur et/ou d'un ou plusieurs restaurants, ainsi que la livraison à domicile et la vente ambulante ;
- l'importation et l'exploitation de tous produits se rapportant à l'objet de la société ;
- l'achat, la vente et la location de tout le matériel de cuisine ou de table, l'achat et la vente, en gros et au détail, de vins, spiritueux et autres boissons, ainsi que de marchandises, denrées et produits alimentaires et la fourniture de tous services s'y rapportant, y compris la préparation et la fourniture de repas chauds et froids et le service traiteur, l'organisation de banquets ;
- toutes activités de programmation, conseil et autres activités informatiques, et notamment l'édition de logiciels informatiques et jeux vidéos, la gestion d'installations informatiques ;
- l'achat, la vente, l'importation et l'exportation de tous produits et accessoires liés aux activités de la société et notamment le commerce de détail de jeux et jouets, articles de sport et de loisirs, habillement, textiles et chaussures. »

Le notaire soussigné a attiré l'attention des comparants sur le fait que la société, dans l'exercice de son objet, pourrait devoir se procurer les autorisations, licences, ou diplômes préalables, requis par la loi.

A cet égard, les comparants déclarent avoir pris tout renseignement utile auprès du guichet d'entreprise compétent, et dispensent le notaire soussigné de plus amples informations en la matière.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

Volet B - suite

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de donner la mission au notaire soussigné d'établir et de signer la coordination des statuts, conformément à la décision précédente, et d'assurer son dépôt au dossier de la société.

Pour extrait analytique conforme

Maître Béatrice DELACROIX, notaire associé à Perwez

Déposé en même temps :

- une expédition de l'acte
- statuts coordonnés